



## Litige avec ma soeur.

Par **BEAUDODOU**, le **12/10/2019** à **19:02**

Bonjour,

J'ai racheté une soulte d'un bien en indivision que j'avais avec ma soeur, l'acte a été signé dernièrement chez le notaire. Nous avons pour ces biens un compte commun (loyers et charges). A l'issue de l'acte, le notaire a établi une attestation confirmant l'achat et demandant que le compte commun me soit attribué. Ma soeur ayant donné son parfait accord. Avec cette attestation je vais à la banque afin que le nécessaire soit fait, mais il faut remplir un document et ce dernier doit être signé par ma soeur et moi même sauf que cette dernière a pris le document et ne l'a toujours pas signé.

Que dois je faire ?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **13/10/2019** à **01:31**

Bonjour

Comme chaque co-titulaire peut dénoncer le compte-joint, faites le nécessaire.

Il est préférable d'adresser sa lettre de dénonciation du compte en R/AR

Chaque co-titulaire reste solidaire des dettes faites avant la révocation. Les moyens de paiement associés à ce compte dénoncé doivent être remis à la banque.